

**AVENANT N°6 A L'ACCORD SUR LE PLAN EPARGNE GROUPE  
AIRBUS SE EN FRANCE  
DU 17 DECEMBRE 2008**

Airbus SE, représentée par Monsieur Philippe PEZET, Directeur des Ressources Humaines France, agissant par délégation,

d'une part,

et

Les organisations syndicales, représentatives au niveau national et dans le Groupe, en la personne des coordinateurs syndicaux

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## Préambule

Les partenaires sociaux signataires conviennent que cet avenant a pour finalité de permettre aux salariés de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux du PEG dans le cadre de l'opération ESOP.

## Article 1

Le tableau d'attribution d'actions complémentaires dans le cadre du plan d'actionnariat volontaire ESOP figurant à l'article 5.2.2 de l'accord du sur le Plan d'Epargne Groupe du 17 décembre 2008 est modifié comme suit.

Nombre d'actions acquises à la juste valeur de marché par le salarié	Nombre d'actions complémentaires attribuées par le Groupe	Nombre total d'actions reçues par le salarié
5	+4	9
15	+7	22
30	+10	40
50	+13	63
100	+25	125

*Handwritten notes:*  
→ →  
PT HO 40 OE  
OP XD

Les autres dispositions de l'accord demeurent inchangées.

## Article 2 – Formalités de dépôt et de publicité

Le présent avenant est déposé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

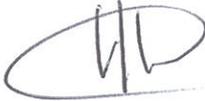
Fait à Toulouse, le... 31.02.2018

Pour Airbus SE en France

  
**Philippe PEZET**  
Directeur des Ressources Humaines  
France

Pour les Organisations Syndicales

Pour la CFDT

D. HARCOURT 

Pour la CFE-CGC

T. PREFOL  
X. DAHERED 

Pour la CFTC

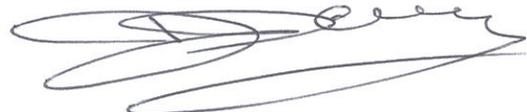
**O. ESTEBAN** 

D. JEAMBRUN 

Pour la CGT

Pour FO

Y. DRENO 

D. Devaux 

**Note**

**To / À**

D. HACQUART	Coordinateur Syndical CFDT
F. VALLIN	Coordinatrice Syndical CFE-CGC
O. ESTEBAN	Coordinateur Syndical CFTC
M. SALLES	Coordinateur Syndical CGT
Y. DRENO	Coordinateur Syndical FO

**Copies**

B. TAGNERES	Coordinateur Syndical Adjoint CFDT
Th. PREFOL	Coordinateur Syndical Adjoint CFE-CGC
D. JEAMBRUN	Coordinateur Syndical Adjoint CFTC
M. MOLESIN	Coordinateur Syndical Adjoint CGT
J-D. BLOQUET	Coordinateur Syndical Adjoint FO

Comité RH France

PJ : 1

**From/De**

Philippe PEZET

**Telephone/Téléphone**

+ 33 (0) 5 81 91 81 00

**E-mail**

philippe.pezet@airbus.com

**Réf.**

HA – PP/PT/CA n° 018/18

**Date**

Toulouse, 9 février 2018

**Subject : Notification - Avenant n°6 à l'accord sur le Plan Epargne Groupe du 17 décembre 2008**

Madame la Coordinatrice Syndicale, Messieurs les Coordinateurs Syndicaux,

Nous vous notifions par la présente l'avenant n°6 à l'accord sur le Plan Epargne Groupe du 17 décembre 2008, signé le 9 février 2018 par les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe : CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO.

Un exemplaire original parviendra aux organisations par courrier recommandé AR.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Coordinatrice Syndicale, Messieurs les Coordinateurs Syndicaux, l'expression de nos sentiments distingués.



**Philippe PEZET**  
Directeur des Ressources Humaines France